



Mr ou Mme le/la conseiller /e
municipal/e
Mairie de Croix
59170 Croix

Croix, le 7 mars 2011

Comité de sauvegarde du Parc Croix-Beaumont

Objet : la vente du Parc de Croix-Beaumont

Destinataires : tous les membres du conseil municipal de Croix

Madame la conseillère municipale / Monsieur le conseiller municipal

En tant que **Comité de Sauvegarde du Parc Croix-Beaumont**, nous nous permettons de vous interpellier au sujet de l'avenir du centre sportif et de loisirs Georges Pompidou, que le maire de Croix Régis Cauche a annoncé vouloir vendre à des opérateurs privés pour y construire des maisons individuelles.

De nombreux Croisiens utilisent ce centre, qui est du domaine public depuis 1934 et rend des services indispensables à la vie des habitants de notre ville : il assure les centres aérés et permet ainsi à de nombreux enfants qui ne partent pas en vacances de bénéficier d'un lieu d'accueil de grande qualité ; les enfants des écoles Malraux et Lafontaine utilisent ses équipements sportifs plusieurs fois par semaine ; de nombreuses associations en utilisent les installations (athlétisme, Qi Gong, pétanque, yoga, etc.) ; de nombreux Croisiens y ont fêté des événements importants (mariages, anniversaires, etc.) ; enfin nombreux sont les promeneurs qui en profitent.

Lors du grand rassemblement citoyen du 12 Février 2011, auquel ont participé près de 300 personnes, trois anciens maires de Croix ont exprimé publiquement leur opposition à ce projet :

- Francis Debeune, maire de 1983 à 1995, a déclaré que cette vente reviendrait à : « faire bon marché d'un très bel équipement, dont l'utilité sociale n'est pas à démontrer. »
- Louis Seigneur, maire de 1977 à 1983, a annoncé : « je représente symboliquement les générations d'élus qui m'ont précédé, qui se sont battus pour offrir aux petits Croisiens un bon service public. »
- Bernard Six, maire de 2006 à 2008, a expliqué : « j'ai assisté aux centres aérés ici, et j'ai pu constater l'épanouissement des jeunes, pour qui c'était parfois les seules vacances. »

En tant que Comité de Sauvegarde de ce parc, nous vous demandons de bien réfléchir, en votre âme et conscience, à une décision irréversible qui engagerait définitivement l'avenir des Croisiens et en particulier de leurs enfants. Pensez-vous qu'il est moralement acceptable de vendre un espace assurant de tels services publics ? Est-ce pour cela que vous avez été élu(e) ?

Nous nous tenons à votre disposition pour en parler de vive voix avec vous, à votre convenance. Nous vous prions, Madame/Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations citoyennes.

Bénédicte Vidaillet, Roger Demortier, Pierre Housez, Jean-Louis Dionnet
Pour le **Comité de sauvegarde du Parc Croix-Beaumont**

Association loi 1901 « **Comité de sauvegarde du Parc Croix-Beaumont** »
http://www.facebook.com/home.php#!/home.php?sk=group_173346562689152